Paysans & Société n° 397, Janvier - Février 2023

Relancer la compétitivité de la France, un impératif stratégique

Jean-Paul Jamet[1]

Dans le numéro précédent nous avons présenté le diagnostic du Sénat sur la perte de compétitivité de la ferme France. Voici maintenant ses recommandations permettant de relancer une politique de compétitivité.

Lors de la présentation du rapport en commission, Laurent Duplomb, le rapporteur, soulignait que la priorité doit aller à un choc de compétitivité autour de cinq axes. Ainsi, le ministre de l'Agriculture est appelé à mettre en place un grand plan compétitivité 2028 en matière agricole. La nomination d'un haut-commissaire à la compétitivité dont les attributions seraient claires et le pouvoir suffisant pour garantir le suivi du plan, notamment en matière de transposition des règles communautaires, est soulignée. Il aurait une mission de collecte d'information sur le sujet en se plaçant au plus près des filières réunies en conférence chaque année. Il aurait aussi une mission d'alerte des pouvoirs publics par la publication d'un rapport triennal sur la compétitivité de la ferme France.

MAÎTRISER LES CHARGES DE PRODUCTION

Il est essentiel de maîtriser les charges de production afin de regagner de la compétitivité-prix ce qui se décline en cinq priorités.

Priorité n°1 : faire de l'administration un partenaire et non un frein à la compétitivité en donnant corps, par des mécanismes juridiques innovants, au principe « stop aux surtranspositions » des règles communautaires. Le Conseil d'État serait chargé d'identifier les surtranspositions dans ses avis consultatifs à la demande du haut-commissaire. Il faudrait aussi rendre obligatoire la production d'une estimation du surcoût d'une surtransposition par le gouvernement. Le haut-commissaire

[1] Jean-Paul Jamet est membre émérite de l'Académie d'agriculture de France.

aurait pour mission d'en communiquer le chiffrage. Le Parlement et les professionnels seraient ainsi informés et décideraient en toute connaissance de cause. Pour certaines transpositions non législatives notamment, le haut-commissaire pourrait alerter voire enjoindre le gouvernement de corriger le tir. Il est proposé également de garantir une prise en compte des effets de bord liés à l'absence d'alternatives dans le cadre, par exemple, de l'interdiction d'une substance active, par le biais d'une analyse « bénéfices-risques environnementaux et sanitaires » en matière agricole. Les missions de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) seraient modifiées afin de ne plus mesurer uniquement le risque mais aussi le bénéfice. Sur le sujet des intrants, il importe de trouver un équilibre entre le principe de précaution et la réalité économique. En cas de nouvelles connaissances scientifiques établissant un danger grave pour l'environnement ou la santé d'une substance active, il importe de l'interdire et de déboucher sur une interdiction au niveau européen.

IL FAUT UN ÉQUILIBRE ENTRE LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE

Priorité n°2 : diminuer le coût de la main d'œuvre en agriculture et dans l'agroalimentaire sans réduire l'attractivité des filières. Il est proposé de réduire les charges sociales sur les travaux saisonniers en pérennisant le dispositif « TO-DE », principe d'exonération des charges patronales pour des travailleurs occasionnels, en l'étendant à certains secteurs, par exemple à la collecte en zone de montagne, et en sortant les activités agroalimentaires saisonnières de l'application du bonus-malus sur les contrats courts. Il faut renforcer le ciblage des Français en recherche d'emploi vers les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il faut s'assurer, en cas de réforme des conditions d'accès au revenu de solidarité active, que les secteurs agricole et agroalimentaire soient prioritaires et deviennent ainsi éligibles pour les Français concernés afin d'améliorer l'employabilité dans un secteur qui recrute. Il faut activer tous les leviers pour résoudre les problèmes d'embauche du secteur. Aux yeux des rapporteurs, l'enseignement agricole, qui pourtant devrait favoriser la formation de la main d'œuvre des industries agroalimentaires, ne parvient pas à réaliser suffisamment ce fléchage car seuls 4 % des élèves de l'enseignement agricole sont inscrits dans des filières de formation destinées à la transformation agroalimentaire. Il faut mieux prendre en compte les besoins des agriculteurs et des transformateurs agroalimentaires lors de la construction des programmes de l'enseignement agricole et des formations supérieures.

Priorité n°3 : utiliser davantage la carotte que le bâton pour accélérer les transitions environnementales. Le poids des consommations intermédiaires des agriculteurs français a beaucoup augmenté ces dernières années en raison de décisions publiques. Les mécanismes sont connus : interdictions de remises, rabais et ristournes sur les ventes de produits sanitaires et biocides, votées dans la loi Egalim et hausse de la redevance pour pollutions diffuses pour les pesticides les plus dangereux. Il est urgent de privilégier la transition par l'incitation plutôt que par la punition. Ces mesures sont peu appropriées car les achats d'engrais et de produits phytosanitaires sont des charges contraintes : les agriculteurs n'ayant souvent pas d'autres choix que d'y recourir. Il existe un cas où la politique de différentiels de prix est pertinente : lorsqu'il existe des alternatives et que l'agriculteur par différence de prix ou par le poids des habitudes demeure attaché aux anciennes solutions. Il convient de s'interroger sur le bilan de la réforme de la séparation de la vente et du conseil en matière de produits phytopharmaceutiques votée lors de la loi Egalim. Ce « monstre » réglementaire, pour les acteurs, aboutit à ce qu'il n'y ait pas moins de vente dans les fermes mais moins de conseils. La recommandation du rapport sur ce point est de lancer, d'ici à un an, un bilan des mesures du précédent quinquennat s'agissant de la consommation d'intrants afin de mettre en regard l'évolution induite des quantités d'intrants consommées et le surcoût supporté par les agriculteurs.

IL EST URGENT DE PRIVILÉGIER LA TRANSITION PAR L'INCITATION PLUTÔT QUE PAR LA PUNITION

Priorité n°4 : ne pas saper par excès de zèle nos atouts en termes de compétitivité-prix dans les prochains dossiers législatifs. Cela passe par la préservation de notre compétitivité sur le foncier dans la loi d'orientation agricole ou, à plus court terme, par la mise en œuvre rapide d'un plan de résilience de l'agriculture et de l'agroalimentaire face à la crise énergétique. L'exemple de la filière pomme devrait faire réfléchir. L'entrée en vigueur du règlement européen n°2016/2031 conduit à un désengagement des secteurs publics dans la surveillance biologique du territoire par l'arrêt du financement des organismes de quarantaine non prioritaires, la suppression du financement des bulletins de santé du végétal et l'abandon du financement des modèles d'aide à la décision qui permettent un usage de produits phytosanitaires réduit.

Priorité n°5 : faire du levier fiscal un atout en matière de compétitivité. Ainsi, il serait opportun de préserver l'avantage fiscal sur le gazole non routier agricole et de baisser les taxes de production. Ainsi, dès la loi de finances 2023, il faudrait prendre plusieurs mesures de baisses d'impôt en faveur de la production agricole ou agroalimentaire (absence de hausse de la TICPE sur le gazole agricole, actualisation des seuils d'exonération et d'éligibilité, baisse de la taxe foncière sur les propriétés non bâties applicable aux terres agricoles, hausse du plafond de la dotation pour l'épargne de précaution).

FAIRE DE LA FRANCE UNE CHAMPIONNE DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL

Pour faire de la ferme France un *leader* en matière d'innovation environnementale, la commission du Sénat propose d'augmenter les crédits des plans d'investissement portant sur l'innovation agricole, de prolonger le volet « troisième révolution agricole » du plan France 2030, de promouvoir la recherche sur les *new breeding* techniques. Il est stratégique de mettre en place, sur le plan européen, une nouvelle réglementation autorisant ces nouvelles techniques de sélection génétique et d'en évaluer les risques supposés a posteriori. Par ailleurs, il faut réformer la recherche agricole pour la mettre au service des besoins des agriculteurs. Sur ce point, il est proposé d'augmenter les moyens dédiés à la recherche technique en redéfinissant les missions de l'Inrae ou, à défaut, en réorientant certains de ses crédits vers la recherche de solutions techniques utiles aux agriculteurs. Il est également indispensable de préserver les budgets des instituts payés par les agriculteurs au travers du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (Casdar) et de renforcer la coopération entre l'Inrae et ces instituts. L'investissement agricole pourrait être dopé grâce à un plus large crédit d'impôt ou un suramortissement fiscal adapté et la création d'un livret Agriculture sur le modèle du livret de Développement durable et solidaire ou du livret A afin de faciliter l'emprunt du secteur agricole et agroalimentaire dans un contexte de remontée des taux. Pour être compétitif, il faut être résilient. Le gouvernement doit appliquer pleinement et entièrement la loi sur l'assurance récolte, tout en s'engageant dans une réforme internationale de la moyenne olympique[2] considérée comme injuste face à la

FACILITER L'EMPRUNT DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE DANS UN CONTEXTE DE REMONTÉE DES TAUX

[2] La moyenne olympique est calculée à partir des données des cinq dernières années en excluant les chiffres le plus élevé et le plus bas. La moyenne est donc établie sur les données des trois années restantes.

fréquence actuelle des aléas climatiques. Il faut, en parallèle, favoriser un investissement massif dans les moyens techniques de lutte contre les aléas, par exemple en misant sur le stockage de l'eau, en levant les freins actuels financiers ou contentieux. Il faut promouvoir une ambitieuse politique de gestion de stockage de l'eau autour de projets locaux de bassins versants grâce à des aides financières dédiées tout en simplifiant le déploiement de ces ouvrages, en limitant les effets délétères des contentieux abusifs et en confiant le contentieux en premier et dernier ressort aux Cours administratives d'appels.

PROTÉGER L'AGRICULTURE DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE

Cela passe d'abord par un changement de paradigme : quitter les visions décroissantes européennes et demander à amender la stratégie européenne « de la fourche à la fourchette », en tenant compte de la dégradation du contexte international et européen et des nécessités de maintien d'une autonomie alimentaire compatible avec nos objectifs environnementaux. La reconquête des marchés perdus passe également par la révision globale de la politique d'accompagnement des exportations de la France dans les domaines agricoles et alimentaires. Il faut reconquérir l'assiette des Français en approfondissant la transparence : affichage de l'origine des denrées composant les produits, augmentation de leurs contrôles et traçabilité des produits importés. Nous avons beau être compétitifs, nous devons nous défendre. Cela remet complètement en cause l'engrenage politique voulu par certains gouvernements consistant à multiplier les accords de libre-échange bilatéraux où, à chaque fois, l'agriculture est la variable d'ajustement. Après le Ceta avec le Canada, même pas ratifié par le Parlement, le Mercosur, qui n'est pas enterré, et désormais l'accord avec l'Océanie, nos filières refusent qu'on exige d'elles des efforts de montée en gamme quand on favorise l'entrée en masse de produits ne respectant pas nos normes. C'est pourquoi, il est proposé la promotion de clauses miroirs dans tous les accords. Des clauses juridiques pourraient être d'aucune utilité si elles ne sont pas accompagnées par une démultiplication des contrôles des denrées alimentaires importées. Enfin, il est prôné une actualisation des outils déjà en vigueur de protection aux importations comme les valeurs forfaitaires à l'importation à l'exemple du cas de la tomate. ■

FACILITER LA RECONQUÊTE DES MARCHÉS PERDUS PASSE PAR LA RÉVISION GLOBALE DES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES EXPORTATIONS